CONSIGNES PANIER REPAS - PAI

MAJ : 07/07/2025

Tout enfant ayant un **régime alimentaire particulier défini dans le PAI** (Projet d'Accueil Individualisé) peut profiter des services de restauration collective.

- La préparation d'un panier repas **par les parents est <u>obligatoire</u>** dans 1 des cas suivants **d'allergie ou intolérance alimentaire :**
  - ➔ allergie ou intolérance : GLUTEN ou LAIT (protéines/lactose)
  - ➔ 2 allergies cumulées parmi les 3 suivantes : oeuf - fruits à coque - légumineuses
  - ➔ à partir de 3 allergies cumulées
- Un panier repas peut également être préparé pour un enfant ayant un trouble de l'oralité

Le panier repas, fourni par la famille, est à prévoir pour le repas du midi <u>et</u> pour le goûter si l'enfant fréquente le périscolaire <u>municipal</u> du soir

(pour le périscolaire <u>associatif</u>, se renseigner directement auprès de la structure)

<u>3 principes à respecter pour le bon fonctionnement :</u>

- La fourniture de boîtes hermétiques adaptées au micro-ondes (avec éventuellement des indications concernant le réchauffage)
- Le respect de la chaîne du froid. Le transport se fera dans un sac isotherme avec pain de glace
- Les nom/prénom de l'enfant marqués sur les boîtes et le sac isotherme 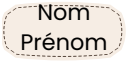

La réception du panier repas

Le sac isotherme **est à déposer le matin à l'agent de restauration de l'école** qui effectue une prise de température (entre 1 et 8°C). Après acceptation, le panier repas est déposé dans un réfrigérateur.

A l'heure du repas

L'ensemble du panier repas est servi à l'enfant. Pour les allergiques, <u>aucun autre aliment</u> (excepté l'eau) <u>ne lui sera proposé</u>, ni même le pain.
Un enfant ayant un trouble de l'oralité peut, s'il le souhaite et si indiqué dans le document médical, goûter les aliments proposés au menu.

L'enfant prend son repas à table avec ses camarades.
Les récipients sont redonnés lavés à la famille le soir.

! Inscription et réservation OBLIGATOIRE

<u>La démarche est à faire via le portail familles ou par mail.</u> Cela permet de savoir que l'enfant sera présent et de lui réserver une place. Des frais d'accueil sont appliqués en raison de l'encadrement, de la surveillance et des frais d'entretien.

<u>Tarifs 2025/2026</u>
(tranches en fonction du QF CAF)

T1	T2	T3	T4 à T14	Hors commune
0,10 €	1,00 €	1,50 €	1,96€	tarif PAI ville + 3 €

Règlement de fonctionnement disponible sur le site internet :
larochelle.fr/vie-quotidienne/famille/restauration-scolaire-mode-demploi

Pôle Éducation - Espace familles - 16, avenue Pierre Loti - 17000 LA ROCHELLE
05.46.51.14.87 espace.familles@ville-larochelle.fr

VILLE DE LA ROCHELLE